

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL297

présenté par

M. Baupin, M. Molac, M. Coronado et Mme Abeille

à l'amendement n° CL200 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 12

A la première phrase de l'alinéa 109, après les mots :

« ensemble des »,

insérer les mots :

« maires d'arrondissements de Paris et des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que les maires d'arrondissement de Paris puissent également siéger à l'assemblée des maires de la métropole du Grand Paris.